

CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DE 4 PROTOTYPES D'OUTILS NUMÉRIQUES INTEROPÉRABLES EN SUPPORT A LA LOGISTIQUE DES PRODUITS AGRICOLES ET HORTICOLES

Procédure négociée sans publication préalable, en application de l'article 42 de la loi du 17 juin 2016

1. Clauses administratives générales

1.1. Identité du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est l'asbl SoCoPro

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14/3 - 5000 NAMUR - Tél. : 081 24 04 30, représenté par Emmanuel GROSJEAN, coordinateur général.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Camille Joubert, chargée de missions Logistique par mail à camille.joubert@collegedesproducteurs.be et/ou par GSM : +32 (0)492 33 39 13

1.2. Objet et nature du marché

Le présent marché est un marché de services.

Ce marché comporte 4 lots. Les soumissionnaires peuvent répondre à un, à plusieurs lots ou à tous les lots.

La description, les précisions et développements de l'objet du marché sont explicités dans la partie technique du présent Cahier Spécial des Charges, ci-après nommé CSC.

1.3. Dispositions régissant le présent marché

1. Le marché régi par le présent cahier des charges est un marché public soumis à la réglementation des marchés publics, et notamment à : La loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics (ci-après « la loi ») ;
2. La loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions
3. L'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
4. L'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
5. Les clauses et conditions particulières du présent CSC ;
6. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'aménager, si nécessaire, les dispositions du présent CSC dans le cadre des négociations qui seront menées avec les soumissionnaires.

1.4. Documents relatifs au marché

Le marché est également régi par :

- les dispositions des documents du marché ;
- l'offre du soumissionnaire telle qu'approuvée par l'adjudicateur.

1.5. Mode de passation du marché

Le présent marché sera attribué suivant une procédure négociée sans publication préalable, en application de l'article 42 de la loi du 17 juin 2016 :

« § 1er. Il ne peut être traité par procédure négociée sans publication préalable, mais si possible après consultation de plusieurs opérateurs économiques, que dans les cas suivants :

1° dans le cas d'un marché public de travaux, de fournitures ou de services, lorsque :

- a) la dépense à approuver, hors taxe sur la valeur ajoutée, est inférieure aux montants fixés par le Roi ;»

1.6. Durée du marché et reconductions

Le présent marché est conclu pour une durée maximale de 3 mois à compter de l'attribution du marché. Un phasage durant ces 3 mois peut être proposé par les soumissionnaires.

En application de l'article 57 alinéa 2 de la loi, le marché pourra être reconduit à deux reprises pour une durée de 6 mois. Le pouvoir adjudicateur notifiera la reconduction à l'adjudicataire deux mois avant l'expiration du délai initial.

1.7. Division en lots

Le marché est divisé en 4 lots. Chaque lot est attribué individuellement et séparément.

Les soumissionnaires peuvent remettre offre pour un, deux, trois ou les quatre lots.

Ces lots sont les suivants :

- **Lot 1** : Développement d'un outil de gestion des approvisionnements/commandes/livraisons en support à l'approvisionnement du marché bruxellois en produits BIO locaux
- **Lot 2** : Développement d'un outil d'interconnexion entre plusieurs opérateurs locaux de circuits courts en support à la mutualisation de service commerciaux, administratifs et logistiques
- **Lot 3** : Développement d'un outil d'interconnexion entre plusieurs catalogues d'offre de produits issus de producteurs locaux en support à l'interface producteurs-distributeurs
- **Lot 4** : Développement d'un outil d'interconnexion entre l'offre et la demande de transport de produits alimentaire en support à l'interface producteurs-distributeurs

Chaque lot est décrit dans les dispositions techniques du présent CSC.

1.8. Variantes et options

Le soumissionnaire est tenu de répondre aux spécifications telles que prévues par le présent CSC. Néanmoins, celui-ci correspond à l'état de réflexion actuel du pouvoir adjudicateur. Aussi, est-il loisible au soumissionnaire de lui faire part de ses conseils et suggestions. Dans ce cas, il justifiera ses recommandations. Quelle que soit la tenue de ses suggestions, le soumissionnaire veillera à distinguer soigneusement toutes les options qu'il souhaite proposer.

1.9. Sélection qualitative

Les soumissionnaires pourront être un opérateur ou un groupement d'opérateurs. Nous encourageons les soumissionnaires à établir des collaborations afin de correspondre au mieux à nos attentes. En cas de groupement, l'offre devra préciser de manière explicite quel opérateur assurera le leadership du groupement et le rôle de point de contact unique avec le pouvoir adjudicataire.

1.9.1. Motifs d'exclusion

Par le seul fait d'introduire l'offre, le candidat / soumissionnaire déclare implicitement sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 67 de la loi et repris ci-dessous

1° Motifs d'exclusion obligatoires

Sauf dans le cas où le soumissionnaire démontre avoir pris des mesures correctrices, sera exclu de la procédure de passation, à quelque stade que ce soit, le soumissionnaire ayant fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :

1. Participation à une organisation criminelle
2. Corruption
3. Fraude
4. Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction
5. Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme
6. Travail des enfants ou autre forme de traite des êtres humains
7. Occupation de ressortissants de pays tiers en situation illégale

Les exclusions visées aux 1° à 6° s'appliquent uniquement pour une période de 5 ans à compter de la date du jugement. L'exclusion mentionnée au 7° s'applique pour une période de 5 ans à partir de la fin de l'infraction.

2° Motifs d'exclusion relatifs aux dettes sociales et fiscales

Sera exclu de la participation à la procédure de passation, à quelque stade que ce soit, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale.

Pourra néanmoins être admis à participer à la procédure le soumissionnaire qui n'a pas une dette en cotisations ou une dette fiscale supérieure à 3.000 €, ou qui démontre qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur ou d'une entreprise publique une créance certaine, exigible et libre de tout engagement à l'égard de tiers s'élevant au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

La vérification des dettes sociales et fiscales se fera dans les 20 jours suivant la date ultime pour l'introduction des offres.

3° Mesures correctrices

Tout soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations visées ci-dessus au point 1° peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent.

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux soumissionnaires, à tout moment de la procédure, de fournir tout ou partie des documents justificatifs permettant de vérifier que la déclaration sur l'honneur est exacte.

1.6.2. Capacité technique

La capacité technique des soumissionnaires s'appréciera par rapport aux données suivantes :

- Les titres d'étude, les spécialisations dans le domaine du numérique (en particulier le développement d'applications à destination des opérateurs privés) et les formations suivies par le prestataire de services ainsi que par ses collaborateurs chargés des dossiers ;
- L'expérience attestée par les références des tâches similaires effectuées pour des pouvoirs publics, associatifs ou privés, au cours des trois dernières années ; le candidat devra fournir au moins une référence sur la création d'outils numériques en lien avec la logistique des produits alimentaires ;

1.10. Etablissement de l'offre

Du fait de son offre, le soumissionnaire reconnaît que tous les accessoires nécessaires à sa mission font partie intégrante du marché de façon à réaliser un travail complet, rien excepté, ni réservé.

Par la remise de son offre, l'adjudicataire et ses éventuels sous-traitants seront considérés comme ayant accepté les termes et conditions du présent cahier des charges.

Les conditions générales de vente de l'adjudicataire et ou de ses éventuels sous-traitants ne seront pas applicables au présent marché sauf accord écrit et spécifique du pouvoir adjudicateur.

Tous frais encourus à l'occasion de la préparation et de la présentation de l'offre seront entièrement à charge du soumissionnaire.

Il appartient au soumissionnaire d'établir le montant de son offre suivant ses propres constatations, opérations, calculs et estimations.

Le soumissionnaire est supposé avoir pris connaissance des contraintes (notamment légales), de l'environnement et des conditions du marché. Aucun paiement supplémentaire, ni aucun allongement des délais ne peut lui être accordé au motif d'une erreur d'interprétation compte tenu des aspects techniques et fonctionnels à prendre en considération tels que définis par le pouvoir adjudicateur.

Les montants proposés vaudront pour l'ensemble des services, prestations et production de matériel tels que décrits dans la partie technique du présent cahier des charges.

1.11. Modalités de remise des offres

Les offres, en 2 exemplaires, devront parvenir à l'asbl SoCoPro, avenue Comte de Smet de Nayer, 14/3 à 5000 Namur, à l'attention de Monsieur Emmanuel Grosjean, Coordinateur, par envoi recommandé à la poste ou contre accusé de réception pour **le 5 septembre au plus tard**. Les offres seront rédigées en français.

L'offre sera placée dans une enveloppe scellée adressée à l'attention de Monsieur Emmanuel Grosjean, Coordinateur et portant la mention « Marché Public – Mobilisation de services juridiques ».

Une copie sera également envoyée par mail à l'adresse camille.joubert@collegedesproducteurs.be.

Une séance de présentation/démo sera organisée **le 6 septembre** après midi à Namur (dans les bureaux de l'ASBL SOCOPRO) afin de permettre au soumissionnaire de présenter de(s) l'outil(s) envisagé(s) pour répondre au marché.

Après examen des offres, une sélection sera réalisée en interne et une réponse sera envoyée aux différents soumissionnaires.

1.12. Sous-traitance

Le soumissionnaire indique dans son offre les coordonnées des sous-traitants à qui il compte confier une partie de l'exécution du marché, la part sous-traitée et la nature des tâches sur lesquelles portera la sous-traitance.

L'adjudicataire ne peut recourir à un sous-traitant ou changer de sous-traitant en cours de marché qu'après requête motivée, accord préalable, écrit et sans réserve du pouvoir adjudicateur.

1.13. Régularité de l'offre

L'offre sera signée par la personne habilitée à engager le soumissionnaire ou son mandataire.

L'offre sera rédigée en langue française et contiendra les données administratives suivantes :

1. Les noms, prénoms, qualité ou profession, nationalité et domicile du soumissionnaire ou, lorsque celui-ci est une société, sa raison sociale ou dénomination, sa forme, sa nationalité et son siège social ;
2. Le numéro et le libellé du compte du soumissionnaire ouvert d'un établissement financier sur lequel les paiements pourront être valablement opérés ;
3. Le N° d'immatriculation ONSS en cas d'occupation de personnel.
4. Les éléments techniques détaillés au point 2.2 du présent CSC.

1.14. Validité de l'offre

Conformément à l'article 58 de l'arrêté royal du 18 avril 2016, les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 90 jours calendrier, prenant cours le lendemain du jour de l'expiration du délai de remise des offres.

1.15. Examen des offres

Les offres irrégulières, formellement ou matériellement, pourront être écartées, sans préjudice toutefois de régularisation adressée au soumissionnaire par le pouvoir adjudicateur.

Ainsi, toute offre qui, entre autres ne répondrait pas aux éléments essentiels du cahier spécial des charges, ne respecterait pas les délais, contiendrait de fausses déclarations, ne pourra être prise en considération.

En outre, le pouvoir adjudicateur pourra considérer comme irrégulières, et partant comme nulles, les offres qui exprimeraient des réserves sur des points essentiels ou dont les éléments ne concorderaient pas avec la réalité.

L'application de la présente disposition ne pourra en aucun cas donner lieu à un dédommagement d'un soumissionnaire.

1.16. Détermination du prix

Il s'agit d'un marché de services à bordereau de prix, c'est-à-dire un marché dans lequel les prix unitaires des différents postes sont forfaitaires et les quantités, pour autant que des quantités soient déterminées pour les postes, sont présumées ou exprimées dans une fourchette. Les postes sont portés en compte sur la base des quantités effectivement commandées et mises en œuvre.

Les prix sont énoncés dans l'offre en euro, en détaillant les montants hors TVA et TVA incluse.

1.17. Contrôle du prix

Le pouvoir adjudicateur procédera au contrôle des prix proposés dans les offres. Les offres dont les prix seraient anormalement bas ou élevés pourront être écartées, sans préjudice d'une éventuelle invitation du soumissionnaire en cause de fournir les justifications nécessaires.

Le cas échéant, le soumissionnaire sera tenu de fournir au pouvoir adjudicateur tous les renseignements nécessaires destinés à effectuer la vérification des prix.

1.18. Critères d'attribution du marché

Le pouvoir adjudicateur choisira, parmi les offres régulières, éventuellement adaptées après négociation, celle qu'il jugera la plus intéressante en fonction des critères d'attribution repris ci-après.

CRITERES D'ATTRIBUTION	VALEURS
Méthodologie proposée en lien avec les attentes du pouvoir adjudicateur. La méthodologie sera évaluée, pour chaque lot, sur base du niveau de convergence entre les attentes précisées dans les dispositions techniques du présent CSC et la proposition du soumissionnaire (proposition évaluée au travers i) de la description technique figurant dans l'offre et ii) d'une séance de présentation/démo de(s) l'outil(s) envisagé(s) pour répondre à ce marché)	50
Niveau de convergence entre les attentes précisées dans les dispositions techniques du présent CSC et l'expérience du soumissionnaire	20
Montant de l'offre	30
Total	100

1.19. Notification

En application de l'article 88 de l'AR 17/04/2016, le marché sera constaté par la notification à l'adjudicataire de l'approbation de son offre telle qu'éventuellement modifiée après négociation entre les parties. Les soumissionnaires dont l'offre n'a pas été retenue en seront avertis par courrier électronique.

1.20. Renonciation à passer le marché

Conformément à l'article 85 de la loi du 17 juin 2016, l'accomplissement d'une procédure de passation n'implique pas l'obligation d'attribuer ou de conclure le marché.

Pour tout motif raisonnablement justifié, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de renoncer à tout moment à la procédure engagée et ce, sans indemnisation pour les soumissionnaires. Le pouvoir adjudicateur pourra le cas échéant recommencer la procédure, au besoin suivant un autre mode.

Le pouvoir adjudicateur se réserve également le droit de n'attribuer que certains lots et de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou plusieurs nouveaux marchés, au besoin suivant un autre mode.

1.21. Modalités de paiement (Art. 160 AR du 14/01/2013)

L'adjudicataire est payé après service fait et accepté. Aucune provision ne sera donc constituée pour des services encore à prester. L'adjudicataire sera toutefois admis à facturer au fur et à mesure des prestations effectuées.

Les factures seront adressées périodiquement sur base des services effectivement délivrés sur la période précédente au pouvoir adjudicateur au nom de : asbl SoCoPro - Monsieur Emmanuel Grosjean, Coordinateur, Avenue Comte de Smet de Nayer, 14/3 à 5000 Namur.

Selon l'article 150, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de la fin des services, constatée conformément aux modalités fixées dans les documents du marché, pour procéder aux formalités de réception technique et de réception provisoire et en notifier le résultat au prestataire de services.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification visé à l'article 150, alinéa 3, conformément aux modalités fixées dans les documents du marché (Article 160 de l'Arrêté Royal du 14/01/2013).

Le paiement sera effectué, par virement bancaire, sur un compte dont le prestataire de service concerné aura communiqué le numéro au pouvoir adjudicateur.

1.22. Propriété des droits

Par son offre, le ou les futur(s) titulaire(s) du présent marché accorde(nt) à l'acheteur les droits nécessaires pour utiliser ou faire utiliser les résultats, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes, pour les besoins et finalités d'utilisation exprimés dans les documents particuliers du marché et en toute hypothèse pour les besoins d'utilisation découlant de l'objet des prestations commandées dans le cadre du marché.

Cette cession des droits couvre les résultats, à compter de leur livraison et sous condition résolutoire de la réception des prestations, pour le monde entier et pour la durée légale des droits d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur.

Ces droits comprennent, dans le respect des droits moraux, l'ensemble des droits patrimoniaux de reproduction, de représentation et de distribution, et notamment les droits d'utiliser, d'incorporer, d'intégrer, d'adapter, de modifier, d'arranger, de corriger, de traduire les résultats en toutes langues, en tout ou en partie, en l'état ou modifiés pour les finalités et besoins d'utilisation mentionnés au présent article, tels qu'applicables au marché.

Ladite cession est réputée intégrée dans le montant du marché.

Il est important de rappeler qu'aucune donnée confidentielle transmise lors du présent appel d'offres présent ne sera reprise/communiquée au sous-missionnaire sélectionné.

L'adjudicataire s'engage à s'assurer que les éléments utilisés dans la création et la production sont libres de tout droit ou à acquérir l'ensemble des droits nécessaires afin de les céder intégralement à l'asbl SoCoPro.

Le présent CSC correspond à l'état de réflexion actuel du pouvoir adjudicateur. Aussi étant donné le caractère spécifique d'un marché relatif au numérique, il est loisible au soumissionnaire de proposer différentes options en matière de licences, de droits d'usage, de droits sur les éléments de conception ainsi que sur les formats et supports qui permettront de délivrer les résultats du marché.

1.23. Clauses de reexamen – Modification au marché

Principe

Toute modification au présent marché devra être dûment justifiée au regard d'une des dispositions applicables de plein droit des articles 38 à 38/19 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, et principalement les articles 38/1, 38/2, 38/4, 38/5 et 38/9.

Les modifications apportées ne pourront avoir pour conséquence de changer la nature globale du marché.

En application de l'article 38/13, l'adjudicataire ne pourra se prévaloir des discussions en cours concernant l'application d'une des clauses de réexamen pour ralentir le rythme d'exécution, interrompre l'exécution du marché ou ne pas reprendre celui-ci, selon le cas.

Remplacement de l'adjudicataire

Une modification au marché sera autorisée sans nouvelle procédure de passation lorsqu'un nouvel adjudicataire remplace celui auquel le marché a été attribué initialement dans les hypothèses suivantes, à condition que cela n'entraîne pas d'autres modifications substantielles du marché et que cela ne vise pas à contourner les dispositions en matière de marchés publics :

- 1° La cession de marché est due à un changement de structure juridique de l'adjudicataire
- 2° La cession de marché est faite à un nouvel adjudicataire qui remplit les conditions de sélection établies initialement
- 3° La cession de marché est faite à la partielle de l'adjudicataire initial à société, notamment de rachat, de assurée par un autre opérateur

$$p = P \times \frac{i}{I}$$

suite d'une succession universelle ou la suite d'opérations de restructuration de fusion, d'acquisition ou d'insolvabilité, économique qui remplit les conditions de

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'absence de motifs d'exclusion dans le chef du nouvel adjudicataire.

L'adjudicataire introduit sa demande le plus rapidement possible par envoi recommandé, en précisant les raisons de ce remplacement, et en fournissant un inventaire détaillé de l'état des exécutions déjà faites par lui, les coordonnées du nouvel adjudicataire, ainsi que les documents et certificats auxquels le pouvoir adjudicateur n'a pas accès gratuitement.

Le remplacement fera l'objet d'un avenant daté et signé par les trois parties.

Révision des prix

Le prix du marché est révisé annuellement, à la date anniversaire de la conclusion du marché, selon la formule suivante :

Où

- p est le prix unitaire révisé
- P est le prix unitaire mentionné dans l'inventaire annexé à l'offre
- i est l'indice des prix à la consommation du mois qui précède celui de la date anniversaire de la conclusion du marché
- I est l'indice des prix à la consommation du mois qui précède celui où le marché a été conclu

L'indice des prix à la consommation est disponible sur le site www.statbel.fgov.be/indicators.

Le montant obtenu sera arrondi à l'Euro supérieur.

Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur et incidents durant la procédure.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment parce qu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénients à ce moment-là.

Dans cette hypothèse, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

L'adjudicataire aura droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par le pouvoir adjudicateur dans les conditions cumulatives suivantes :

- 1° La suspension dépasse au total 1/20^{ème} du délai d'exécution et au moins 10 jours ouvrables ou 15 jours de calendrier ;
- 2° La suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ou à d'autres circonstances auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger et qui, à la discrétion du pouvoir adjudicateur, constituent un obstacle à continuer l'exécution du marché à ce moment ;
- 3° La suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

1.24. Fonctionnaire dirigeant

Le fonctionnaire dirigeant du marché, chargé de sa direction et du contrôle de son exécution, est Emmanuel GROSJEAN, dont les coordonnées sont les suivantes :

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14/3 - 5000 NAMUR - Tél. : 081 24 04 30.

2. Dispositions techniques

2.1. Contexte des besoins en services

SOCOPRO asbl, est une structure d'appui opérationnel à l'agriculture et aux systèmes alimentaires, mise en place en 2015 au service du Collège des Producteurs. Elle a ensuite été mandatée pour élargir ses activités au travers de la cellule MANGER DEMAIN suite à l'entrée en vigueur de la Stratégie Wallonne et du Référentiel wallon de l'Alimentation Durable mis en place en 2017-2018.

La logistique comme levier de relocalisation alimentaire

Dans le cadre de ses activités, SOCOPRO asbl bénéficie du support du Plan de Relance de la Wallonie pour la mise en œuvre de différents projets dont la mise en place d'une interface producteurs distributeurs. Ce projet envisage notamment de contribuer à l'efficacité de la logistique de la commercialisation des produits agricoles et horticoles pour augmenter le potentiel de relocalisation alimentaire.

Dans le cadre des circuits relocalisés de commercialisation, les acteurs sont généralement confrontés à des difficultés d'organiser ou de rentabiliser l'acheminement des produits ; en effet, les surcoûts engendrés par la distribution de plus petits volumes à proximité sont estimés par de nombreux acteurs à 30%. L'efficacité logistique détermine donc bien souvent la (non)-rentabilité des transactions commerciales établies entre les producteurs et les segments de distribution s'inscrivant dans la relocalisation alimentaire.

L'interopérabilité de la logistique numérique comme levier d'action

A l'image de l'accélération des mutations mondiales du secteur de la logistique qui intègre de manière croissante les technologies numériques dans les chaînes d'approvisionnement pour gagner en coûts, en délais et en productivité (automatisation, intelligence artificielle (IA), blockchain, digitalisation, connectivité), les opérateurs s'inscrivant dans la relocalisation alimentaire s'appuient de plus en plus sur des outils numériques pour le fonctionnement de leur activité, que soit sur les ventes (logiciels de type e-commerce), la logistique (logiciels de mutualisation logistique), le marketing (logiciel d'emailing) mais aussi l'administration comme la facturation, la comptabilité, etc.

Cette évolution numérique de la logistique lui confère une dimension beaucoup plus intégrative, tant en termes d'interopérabilité entre les différents outils que d'interopérabilité entre les différents besoins et contraintes des fournisseurs et des clients. Sur base d'enquête préalables auprès des acteurs de terrain, les services numériques attendus prioritairement par les fournisseurs et les clients peuvent se synthétiser en 3 groupes qui devraient être interopérables : **la création de relations commerciales** entre les acteurs de l'offre et de la demande ; un apport de solution de **facilitation logistique** pour l'acheminement des produits et une **simplification administrative**.

COMMERCIAL	LOGISTIQUE	ADMINISTRATIF	
Catalogue produit	Organisation des livraisons, envoi automatique des bons commande/livraison	Envoi des documents administratifs	Par ailleurs, une interopérabilité accrue entre des différents réseaux (producteurs, coopératives, GMS, collectivités, magasins indépendants etc.) permet aux producteurs agricoles et horticoles de ne pas être dépendants d'un seul canal de distribution, voire d'un client exclusif.
Boutique en ligne B2B (marketplace)	Optimisation des tournées	Edition de factures et règlement	
Suivi des commandes	Suivi de la traçabilité (code-barre)	Echange de données informatisées et contrôlé	
Gestion de la relation client	Suivi des stocks	Export de données comptables	

Malheureusement, à l'échelle des opérateurs s'inscrivant dans la relocalisation alimentaire, cette interopérabilité est encore insuffisante et affecte l'efficacité. En effet, il existe aujourd'hui de nombreuses initiatives et projets de centralisation de la production à l'échelle locale voire hyper-locale (hall relais, initiatives provinciales, etc.) mais peu de connexions existent entre ces structures et les outils numériques qui y sont liés et les éléments d'interopérabilité existants le sont généralement à des échelles trop limitées pour engendrer un effet levier répondant suffisamment aux enjeux de relocalisation régionale.

Une première phase construite sur plusieurs prototypes-tests répondants à des besoins de terrain

Fort de ces constats, l'asbl SOCOPRO, dans le cadre de l'interface producteurs distributeurs, souhaite renforcer la dynamique d'interopérabilité entre différents outils et différentes fonctions de logistique numérique afin de mieux répondre aux enjeux de relocalisation régionale ainsi qu'aux besoins et contraintes des fournisseurs (producteurs agricoles et horticoles locaux) et de leurs clients (acheteurs des différents segments de distribution).

Dans le cadre d'une démarche itérative, une première phase d'action consiste à travailler sur le développement de prototypes tests qui répondront à des besoins court terme de terrain tout en permettant de tester des versions simples de différentes solutions de services et d'interopérabilité.

SOCOPRO asbl souhaite, au travers du présent marché, mobiliser l'appui de services numériques compétents en vue de développer 4 PROTOTYPES D'OUTILS NUMERIQUES INTEROPERABLES EN SUPPORT A LA LOGISTIQUE DES PRODUITS AGRICOLES ET HORTICOLES.

2.2. Cadrage du marché

2.1.1 Objectifs du marché

L'objectif du marché est de développer 4 PROTOTYPES D'OUTILS NUMERIQUES INTEROPERABLES EN SUPPORT A LA LOGISTIQUE DES PRODUITS AGRICOLES ET HORTICOLES.

Les 4 prototypes font l'objet de lots distincts qui sont les suivants :

- **Lot 1** : Développement d'un outil de gestion des approvisionnements/commandes/livraisons en support à l'approvisionnement du marché bruxellois en produits BIO locaux
- **Lot 2** : Développement d'un outil d'interconnexion entre plusieurs opérateurs locaux de circuits courts en support à la mutualisation de service commerciaux, administratifs et logistiques
- **Lot 3** : Développement d'un outil d'interconnexion entre plusieurs catalogues d'offre de produits issus de producteurs locaux en support à l'interface producteurs-distributeurs
- **Lot 4** : Développement d'un outil d'interconnexion entre l'offre et la demande de transport de produits alimentaire en support à l'interface producteurs-distributeurs

Ces outils auront un caractère de prototype ; en ce sens, il est attendu que des fonctionnalités minimales décrites ci-après pour les différents lots soient fonctionnelles. Nous rappelons que le présent CSC correspond à l'état de réflexion actuel du pouvoir adjudicateur ; aussi étant donné le caractère spécifique d'un marché relatif au numérique, il est loisible au soumissionnaire de proposer différentes options qui permettront de délivrer les fonctionnalités attendues durant la période envisagée.

2.1.2. Caractéristiques techniques attendues pour tous les lots – interopérabilité

Les propositions faites pour chaque lot devront mettre en avant des éléments d'interopérabilité qu'elles envisagent.

L'interopérabilité des diverses solutions informatiques est un point indispensable qui nécessitera de proposer des systèmes de communication et un échange efficace de données en interne au prototype (en ce compris des dimensions d'accessibilité variables à certaines données) et des systèmes d'informations et/ou de partages de données externes avec les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement et/ou d'autres services liés. La manière de sécuriser les systèmes proposés et les accès des différents utilisateurs sera décrite dans l'offre. L'offre technique mettra en avant de manière explicite les éléments proposés par le soumissionnaire en ce sens.

2.1.3. Caractéristiques techniques attendues pour tous les lots – modèles économique et de gouvernance

Les propositions faites pour chaque lot devront mettre en avant des éléments en matière de modèles économique et de gouvernance qu'elles envisagent pour l'outil proposé. Les attentes du pouvoir adjudicateur sont de favoriser les modèles économiques et de gouvernance qui permettent une maintenance et un développement autonome des outils limitant le portage ou l'intervention publique.

L'offre technique mettra en avant de manière explicite les éléments proposés par le soumissionnaire en ce sens.

A l'issue de la phase de développement, le soumissionnaire indiquera les composantes du TCO (Total Cost of Ownership ou coût global de possession) afin d'identifier distinctement les coûts directs et indirects liés à l'utilisation de chaque prototype. Les composantes du TCO sont notamment : le prix d'achat annoncé de l'outil numérique ; les coûts induits (par les conditions de paiement, par ex.) ; les potentiels coûts d'acquisition (service après-vente, formation du/des utilisateur-s à l'utilisation de l'outil, upgrade de l'outil...) ; les coûts de maintenance etc.

2.1.4. Caractéristiques techniques attendues pour tous les lots – spécificités des fruits et légumes

Pour les lots 1, 2 et 4 les contraintes particulières pour la gestion logistique liées aux **spécificités des fruits et légumes** devront être prises en compte dans le développement des modèles des prototypes :

- Durée de conservation très courte : Certains produits doivent être livrés le jour de la récolte (salades, fraises, framboises etc.), la vente doit donc être faite en flux tendu. L'estimation du temps de livraison selon les options de transport (dépendant du lieu de production, des intermédiaires et des points de livraison) est donc à prendre en compte pour la gestion logistique. Certains produits nécessitent aussi d'être transporté avec des véhicules frigorifiés
- La gestion des consignes (caisses EPS, palettes, contenants...) devra également être intégrée.

2.1.5. Caractéristiques techniques attendues pour le lot 1 – Développement d'un outil de gestion des approvisionnements/commandes/livraisons en support à l'approvisionnement du marché bruxellois en produits BIO locaux.

OBJECTIFS

L'objectif de la coopérative MABIO est de commercialiser en B2B les produits issus de l'agriculture biologique de Wallonie en approvisionnant les professionnels du secteur alimentaire bruxellois tels que les restaurants, les traiteurs, les magasins et épicerie bio, les boulangers, les bouchers, les cuisines de collectivité ou encore les magasins franchisés et les GMS. A cet effet, MABIO disposera d'un espace de vente sur le marché matinal de Bruxelles (Mabru) pour valoriser ces produits auprès du public professionnel (B2B).

MABIO se fournira tant en **circuits courts** qu'en **circuits plus longs** (avec plusieurs intermédiaires possibles) ; l'approvisionnement pourra donc se faire en direct de producteurs situés en Wallonie et/ou

au travers de partenariats avec d'autres coopératives, hubs logistiques, centres de groupages et autres opérateurs logistiques à proximité de Bruxelles.

En support à cette activité de MABIO, le lot 1 concerne le développement d'un outil numérique de gestion intégré (type ERP). Celui-ci devra, notamment, compter un **espace "producteur" dédié à l'encodage et à la gestion de ses propres produits** repris au sein d'un catalogue complet de l'offre de produit ; permettre la **vente en ligne des produits (webshop)**, la **gestion complète des commandes de l'achat à la livraison** (achat, bons de commande, colisage, groupage, bons de livraison, etc.), le suivi comptable de la **facturation** et la **gestion des stocks**. Le logiciel devra également être capable d'**interagir aisément avec d'autres systèmes informatiques existants** – notion d'**interopérabilité** – utilisés par d'autres acteurs clé de l'activité de MABIO tels que ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires logistiques, etc.

FONCTIONNALITÉS TECHNIQUES

Le prototype devra regrouper un maximum des fonctionnalités suivantes :

Fonctionnalités Commerciales :

- **Back-office spécifique pour les producteurs-fournisseurs** (avec renseignement des données légales et professionnelles) leur permettant de gérer et encoder leurs produits respectifs et leur offrant une vue sur leurs ventes sous forme de tableau de bord. Ce back-office est un espace restreint propre à chaque producteurs-fournisseurs. Une centaine de producteurs devront pouvoir se logger sur ce prototype. La création d'une page « producteur » pour présenter et illustrer leurs activités, fermes, ateliers à destination des clients avec textes, photos, vidéos, etc. pourra être envisagée
- **Espace client** (avec renseignement des données légales et professionnelles) permettant de passer commande, d'organiser ses commandes dans le temps et de voir son historique d'achat. Une centaine de clients devront pouvoir se logger sur ce prototype.
- **Back-office gestionnaire MABIO** réservé exclusivement à l'équipe de MABIO et permettant l'encodage de certains produits, la visualisation de l'ensemble du catalogue produit (avec les prix producteurs, volumes etc.) mais aussi la modération du contenu, la création de promotions, la mise en avant de nouveautés, etc.
- **Génération automatique de rapports** : plusieurs rapports pourront être développés et délivrés dans le back office réservé à MABIO afin d'avoir une vision claire des stocks par produit à un instant T, commandes en cours, best-sellers, entrées/sorties par produit, volumes/Kg expédiés par fournisseur, CA par client et nombre de commandes etc.
- Encodage des produits par les producteurs et/ou MABIO repris au sein d'un **catalogue de produits complet MABIO**, présentant les données suivantes :
 - Nom du producteur / fournisseur / entreprise / exploitation
 - Catégorie du produit
 - Prix client TVAC et taux TVA appliqué
 - Mentions obligatoires selon le règlement INCO n° 1169/2011 (dénomination, liste des ingrédients, quantité, date limite de consommation, allergènes, etc.)
 - Disponibilité (et le volume disponible le cas échéant)
 - Provenance
 - Type de conditionnement

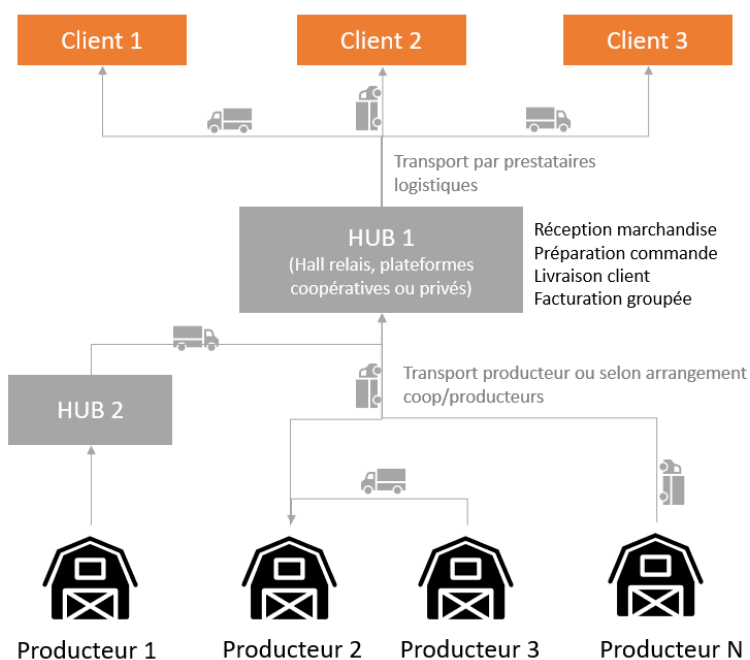
- Certification(s) et/ou label(s) éventuelle(s) et/ou autres indications
- Canaux de vente privilégiés
- Photo(s) du produit
- Délais de livraison (variable en fonction du transporteur)
- Température de stockage
- Etc.

Ce prototype devra être capable de gérer un catalogue de plus de **1000 produits**.

- Les données de chaque produit devront être reprises sous forme de « **fiches produits** » mises à disposition du client pour passer commande. Les données reprises dans les fiches et le catalogue pourront être éditées facilement en d'autres langues (NL, ENG) et leur mode de présentation pourra varier : (i) forme webshop (items avec photo par article) ou (ii) forme grossiste (tableau 1 ligne par article sans photo).
- **Recherche de produit par filtres** (catégorie de produit, prix, labels, conditionnement, etc.)
- Option de « **minimum de commande** »
- **Paiement clients** : le système de paiement permettra aux clients de payer leurs achats directement à chaque passage sur le webshop ou de régler l'ensemble de leurs achats à la fin d'une certaine période, par ex. à la fin du mois. Différents moyens de paiement pourront être utilisés (carte bancaire ou au travers d'une approche de portefeuille numérique).

Fonctionnalités logistiques :

- Génération automatique de **bons de commande, bon de livraison, ordre de transport etc.**
- **Etiquetage de chaque produit** pour assurer la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Un code-barre, reprenant les informations pertinentes de la fiche produit, devra être généré pour être appliqué sur le produit.
- **Logistique d'amont – Organisation des livraisons ou collecte producteur-fournisseur** : plusieurs



modes logistiques sont possibles pour l'approvisionnement de MABIO depuis ses fournisseurs locaux (livraison directe, livraison vers un hub intermédiaire, collecte à la ferme, etc.), l'outil devra donc pouvoir proposer un itinéraire logistique optimisé en fonction de la localisation du producteur et de sa capacité à mobiliser lui-même la marchandise, des structures logistiques intermédiaires disponibles (hubs logistiques, halls relais, entrepôt) et des possibilités de mutualisation des flottes de véhicules à disposition avec les partenaires de MABIO.

FIGURE 1 : SCHEMA D'ORGANISATION LOGISTIQUE POUR LA LIVRAISON DES PRODUITS DE LA COOPERATIVE MABIO. ICI, LE PRODUCTEUR LIVRE UN HUB (SELON SES PROPRES MOYENS OU ARRANGEMENT AVEC MABIO OU AVEC D'AUTRES PRODUCTEURS) PUIS LE TRANSPORT VERS LE CLIENT FINAL EST PRIS EN CHARGE PAR UNE SOCIETE EXTERNE.

- **Logistique d'aval - Livraison client** : Les livraisons clients à Bruxelles se feront par cycles de commande-livraison (1 ou 2 jours par semaine par ex.). Les commandes d'un cycle devront se clôturer avec un laps de temps suffisant avant la livraison client pour permettre la livraison/collecte côté producteurs et la préparation des colis (2 jours par ex.). La **planification des livraisons amont/aval** sera permise au moyen d'un TMS (système de gestion de transport).
- **Gestion de la logistique inverse** : possibilité de gérer les retours produits et les contenants consignés (bouteilles, bocaux, etc.).
- Le **transfert de responsabilités** entre vendeurs et acheteurs (défini selon le règlement AFSCA) sera précisé par le biais des Incoterms (International Commercial Terms) et Incoterms location
- **Gestion des stocks** : la coopérative MABIO n'aura qu'une très faible capacité pour stocker ses marchandises dans un premier temps, la gestion des stocks devra donc être organisée en collaboration avec les partenaires de MABIO en capacité de stocker des aliments, en particulier pour les produits secs et transformés de longue conservation. Pour les produits frais, l'approvisionnement devra être organisé en flux tendu même si le passage par des zones de stockage temporaire sera nécessaire pour la préparation des commandes. Cette situation pourra évoluer et le logiciel devra pouvoir être adapté rapidement dans le cas où MABIO serait amené à gérer un espace de stockage de plus grande ampleur. La disponibilité des stocks pour chaque produit devra pouvoir apparaître et être mise à jour automatiquement.
- **Encodage des dysfonctionnements** quantitatifs (exemple : quantité de produits manquants, non-livrés...) et qualitatifs (DLC dépassées, retard de livraison, prix différent entre la commande et la facture...) pour recenser et monitorer les erreurs

Fonctionnalités administratives :

- **Comptabilité** : des ponts avec le logiciel comptable de MABIO (exports Excel ou autres) pourront être établis pour faciliter la comptabilité en interne.
- **Suivi des règlements clients** : MABIO devra pouvoir visualiser les commandes en attentes de paiement pour pouvoir relancer le client dans le cas d'un retard de paiement
- **Remboursement dans le cas de la non disponibilité d'un produit**, à travers une approche de portefeuille numérique (crédit du portefeuille numérique en cas de remboursement) pour limiter les transactions bancaires
- **Facturation automatique** des ventes, des achats, des prestations (transporteurs). Le groupement des factures en fonction des clients pour alléger la charge de travail administrative des différents acteurs.

DESCRIPTION DES TÂCHES

Le prestataire désigné assurera le développement du prototype en concertation avec Socopro ASBL et la coopérative MABIO. Les modalités de travail combineront échanges directs téléphoniques, réunions et échanges par courrier électronique. Les réunions se tiendront dans les locaux de SOCOPRO asbl à Namur ou de MABIO à Namur ou en visio-conférence.

SOCOPRO asbl fournira au prestataire désigné l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.

Dès l'ajout d'une nouvelle fonctionnalité, celle-ci devra être testée par la coopérative MABIO.

Une présentation simple des fonctionnalités listées ci avant, permettant une prise en main facilitée, devra être réalisée.

Les modalités de confidentialité des données privés (utilisateurs et/ou produit) devront être explicitement proposées.

S'agissant d'un prototype, les difficultés et contraintes rencontrées dans la mise en œuvre seront identifiées et des alternatives qui ne poseraient aucun problème seront proposées.

Au regard de la période de mise en œuvre, il est estimé à titre indicatif que le volume de travail lié à ces tâches représente une charge de 60 hommes/jours.

2.1.6. Caractéristiques techniques attendues pour le lot 2 – Développement d'un outil d'interconnexion entre plusieurs opérateurs locaux de circuits courts en support à la mutualisation de service commerciaux, administratifs et logistiques

OBJECTIFS

Différentes initiatives de circuits courts ont développé séparément leurs propres outils numériques pour leurs services commerciaux, administratifs et logistiques. Par exemple, plusieurs coopératives ont déjà développé leur propre e-shop avec des fonctionnalités bien spécifiques mais empêchant une certaine mutualisation entre elles. Cette séparation génère des inefficacités et/ou compétitions peu productives face à leur volonté de grouper leurs efforts pour développer leurs activités, notamment sous l'impulsion du Collectif 5C.

En support à l'action du Collectif 5C, le lot 2 concerne le développement d'un outil commun entre les initiatives de circuits courts permettant d'assurer plus de cohérence et d'efficacité entre les activités de vente de coopératives actives sur une même zone géographique, rentabiliser les transports de marchandises et développer les ventes de chacune. L'outil se focalisera sur l'interopérabilité entre opérateurs de circuit court.

Le prototype devra pouvoir s'intégrer dans un réseau d'opérateurs et leur permettre d'augmenter la commercialisation de leurs différents produits en B2B (vente directe principalement, dans leurs propres magasins, hors GMS) en facilitant les transferts de flux de marchandises entre elles (sur lieux de stockage ou sur les lieux de groupage).

FONCTIONNALITÉS TECHNIQUES

Le prototype devra regrouper un maximum des fonctionnalités suivantes :

Fonctionnalités Commerciales :

- **Espace coopératives** : Inscription des différentes initiatives de circuits courts (coopératives) avec leurs producteurs affiliés, données légales et professionnelles, leur permettant d'encoder des produits et de passer commande auprès d'une autre coopérative. Une dizaine d'initiatives devront pouvoir se logger sur ce prototype.
- **Génération automatique de rapports** : plusieurs rapports pourront être développés et délivrés pour chaque coopératives afin d'avoir une vision rapide des stocks par produit à

un instant T, des commandes en cours, best-sellers, entrées/sorties par produit, volumes/Kg expédiés par fournisseur etc.

- **Catalogue produit** : Visualisation de l'ensemble des produits des différentes coopératives, avec les mentions obligatoires selon le règlement INCO n° 1169/2011 (dénomination, liste des ingrédients, quantité, date limite de consommation etc.), le prix de vente producteur, le prix final d'achat, volume disponible, la provenance, type de conditionnement, certification éventuelle, canaux de vente privilégiés, photo du produit, délais de livraison etc. Ce prototype devra être capable de gérer un catalogue potentiel de **1500 produits**.
- Les données de chaque produit devront être reprises sous forme de « **fiches produits** », communiquée à l'acheteur pour passer commande. La recherche pourra être facilitée à l'aide de **filtres** (type de produit par exemple)
- **Commandes** en ligne / liste de course
- **Paiement clients** : le système de paiement permettra aux clients de payer leurs achats directement à chaque passage sur le webshop ou de régler l'ensemble de leurs achats à la fin d'une certaine période, par ex. à la fin du mois. Différents moyens de paiement pourront être utilisés (CB ou au travers d'une approche de portefeuille numérique).
- Option **minimum de commande**

Fonctionnalités logistiques :

- Edition automatique de **bons de livraison** fournisseur/client, **bons de préparation de commande, ordre de transport** etc.
- **Organisation des flux de marchandises** entre coopératives et vers point de groupage/magasins...). La **planification des livraisons** sera permise au moyen d'un TMS (système de gestion de transport).
- La **répartition des coûts** (réception, stockage, transport) entre producteurs/hub devra être étudiée dans le cadre de ce marché et rester avantageuse pour le producteur. Le prix du transport devra d'ailleurs être mentionné.
- Le **transfert de responsabilités** entre chaque hub (défini selon le règlement AFSCA) devra être précisés également par le biais des Incoterms et Incoterms location
- **Gestion des stocks**. La gestion des stocks doit être organisée entre les opérateurs. La disponibilité des stocks pour chaque produit devra pouvoir apparaître et être mise à jour automatiquement. La date de livraison en cas de non disponibilité des stocks devra apparaître.
- **Encodage des dysfonctionnements** quantitatifs (exemple : quantité de produits manquants, non-livrés...) et qualitatifs (DLC dépassées, retard de livraison, prix différent entre la commande et la facture...) pour recenser et monitorer les erreurs

Fonctionnalités administratives :

- **Comptabilité** : la création de ponts (exports Excel ou autres) avec le logiciel comptable de chaque coopérative pourra être établie pour faciliter la comptabilité en interne.
- **Suivi des règlements** : visualisation des commandes en attentes de paiement pour pouvoir relancer l'acheteur dans le cas d'un retard de paiement
- **Remboursement**, à travers une approche de portefeuille numérique (crédit du portefeuille numérique en cas de remboursement) pour éviter les transactions monétaires.

- **Facturation** des ventes, des achats, des prestations (transporteurs). Le groupement des factures en fonction des clients pour alléger la charge de travail administrative des différents acteurs.

DESCRIPTION DES TÂCHES

Le prestataire désigné assurera le développement du prototype en concertation avec Socopro ASBL et le Collectif 5C. Les modalités de travail combineront échanges directs téléphoniques, réunions et échanges par courrier électronique. Les réunions se tiendront dans les locaux de SOCOPRO asbl ou du Collectif 5C ou des coopératives bénéficiaires ou en visio-conférence.

Les fonctionnalités intégrées dans le prototype devront être suffisamment englobantes pour intégrer les différents besoins prioritaires des coopératives. Le détail de celles-ci sera donc à approfondir avec un groupe de coopératives test.

SOCOPRO asbl fournira au prestataire désigné l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.

Dès l'ajout d'une nouvelle fonctionnalité, celle-ci devra être testée par les coopératives membres du collectif 5C.

Une présentation simple des fonctionnalités listées ci avant, permettant une prise en main facilitée, devra être réalisée. L'outil devra être testé par un groupe d'opérateurs (une dizaine environ). Le langage informatique utilisé pour cet outil doit donc être partagé par les coopératives utilisatrices (au travers d'une API : Application Programming Interface).

Les modalités de confidentialité des données privées (utilisateurs et/ou produit) devront être explicitement proposées.

S'agissant d'un prototype, les difficultés et contraintes rencontrées dans la mise en œuvre seront identifiées et des alternatives qui ne poseraient aucun problème seront proposées.

Au regard de la période de mise en œuvre, il est estimé à titre indicatif que le volume de travail lié à ces tâches représente une charge de 60 hommes/jours.

2.1.7. Caractéristiques techniques attendues pour le lot 3 – Développement d'un outil d'interconnexion entre plusieurs catalogues d'offre de produits issus de producteurs locaux en support à l'interface producteurs-distributeurs

OBJECTIFS

Dans le cadre de l'interface producteurs-distributeurs, des services d'intermédiation commerciale sont mis en place entre l'offre de produits issus de producteurs locaux et la demande de différents segments de distribution dont les magasins franchisés. Afin de capitaliser le travail réalisé par d'autres initiatives en matière de catalogue d'offre et de gagner en efficacité dans la mise en relation de l'offre et de la demande de proximité, il est souhaitable d'assurer une interconnexion entre ces catalogues.

En support à l'action de la cellule d'intermédiation commerciale de l'ASBL SOCOPRO, le lot 3 concerne le développement d'un outil prototype commun permettant de **constituer un catalogue intégrant plusieurs catalogues déjà existants**. Il devra également permettre l'intégration de nouveaux produits (ne faisant pas encore partie de catalogue existants).

FONCTIONNALITÉS TECHNIQUES

Le prototype devra regrouper un maximum des fonctionnalités suivantes :

- **Intégration de plusieurs catalogues** de produits existants (au moins 3 catalogues de plus de 500 produits chacun parmi les catalogues issus des initiatives provinciales dont Promogest, de l'APAQw, de MABIO, IFELW, Collectif 5C, Manger Demain etc.) dans un outil unique accessible aux différents acteurs selon des fonctionnalités d'accessibilité différenciées à l'encodage et à la consultation des informations
- Un **identifiant unique** pour chaque produit (au minimum 3000 produits) dans la base de données avec les mentions obligatoires selon le règlement INCO n° 1169/2011 (dénomination, liste des ingrédients, quantité, date limite de consommation etc.), le prix de vente producteur, le prix final d'achat, volume disponible, la provenance, type de conditionnement, certification éventuelle, canaux de vente privilégiés, photo du produit, délais de livraison etc.
- **Encodage de nouvelles produits** (jusqu'à 100 données par produits)
- Dans le cas où le catalogue ne serait pas complet (manque de certaines données obligatoires INCO), le soumissionnaire devra le compléter avec les fournisseurs.
- **Export** de la base de données dans de multiples langages informatiques (interopérabilité) pour visualiser le catalogue groupé sur différentes plateformes (LeClicLocal par exemple)

DESCRIPTION DES TÂCHES

Le prestataire désigné assurera le développement du prototype en concertation avec Socopro ASBL et les « partageurs » de catalogues existants. Les modalités de travail combineront échanges directs téléphoniques, réunions et échanges par courrier électronique. Les réunions se tiendront dans les locaux de SOCOPRO asbl ou des « partageurs » de catalogues existants ou en visio-conférence.

Les fonctionnalités intégrées dans le prototype devront être suffisamment englobantes pour intégrer les différents besoins prioritaires des des « partageurs » de catalogues existants. Le détail de celles-ci sera donc à approfondir au démarrage.

SOCOPRO asbl fournira au prestataire désigné l'ensemble des documents, contacts et informations nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.

L'interopérabilité de ce prototype devra être testé par le groupe test ayant fourni les différents catalogues.

Les modalités de confidentialité/accessibilité des données devront être explicitement proposées.

S'agissant d'un prototype, les difficultés et contraintes rencontrées dans la mise en œuvre seront identifiées et des alternatives qui ne poseraient aucun problème seront proposées.

Au regard de la période de mise en œuvre, il est estimé à titre indicatif que le volume de travail lié à ces tâches représente une charge de 60 hommes/jours.

2.1.8. Caractéristiques techniques attendues pour le lot 4 – Développement d'un outil d'interconnexion entre l'offre et la demande de transport de produits alimentaire en support à l'interface producteurs-distributeurs

OBJECTIFS

Dans le cadre de l'interface producteurs-distributeurs, des services d'intermédiation commerciale sont mis en place entre l'offre de produits issus de producteurs locaux et la demande de différents segments de distribution dont les magasins franchisés. Compte tenu des faibles quantités transportées dans le cadre de ces relations commerciales, les coûts logistiques sont assez élevés et génèrent une charge importante en temps de suivi. Afin de gagner en efficacité dans la mise en relation de l'offre et de la demande de produits locaux, il est souhaitable d'assurer une interconnexion entre des opérateurs (de l'offre ou de la demande) ayant besoin d'un transport logistique pour acheminer des fournitures alimentaires et les capacités de transport des chauffeurs de véhicule (indépendants ou non).

En support à l'action de la cellule d'intermédiation commerciale de l'ASBL SOCOPRO, le lot 4 concerne le développement d'un outil prototype permettant la **mise en relation entre les capacités de transport de petits volumes et/ou de produits à grouper vers le circuit court et/ou les magasins franchisés de la distribution et les capacités de transport de chauffeurs indépendants**. Le prototype développé dans ce lot aura pour objectif de **faciliter l'organisation des livraisons** et **optimiser les transports** (taux de remplissage) en mettant en relations les transporteurs avec les bénéficiaires (fournisseurs) sur le modèle d'une bourse aux transports (ex : Blablacar).

Le prototype devra s'inspirer d'un logiciel de gestion des transports (TMS) permettant d'organiser les tournées de livraison à partir des bordereaux d'expédition. L'objectif étant de trouver le chemin le plus court pour minimiser les distances/temps de transport et le coût total. Ce chemin « théorique », correspondant au flux de commande, sera visible sur l'outil et un transporteur pourra proposer ses services.

Par ailleurs chaque transporteur pourra poster son trajet effectif et chaque bénéficiaire pourra consulter les trajets prévus et demander une prise en charge de sa commande en fonction du taux de remplissage.

FONCTIONNALITÉS TECHNIQUES

Le prototype devra regrouper un maximum des fonctionnalités suivantes :

- **Identification** des transporteurs et bénéficiaires sur l'outil avec encodage des données légales
- **Base de données de transporteurs**. Pour ce prototype, le sous-missionnaire devra démarcher les entreprises de transporteurs pour alimenter la base de données. La Socopro pourra partager une liste de contact pour le démarchage. En effet, le prototype devra fonctionner avec une masse critique d'environ 30 transporteurs.
- **Encodage d'un trajet prévu** par un transporteur avec des détails sur les lieux d'arrivée et de départ, localisation, type de véhicule, proposition d'un prix/km etc.
- **Réunion de l'offre** des transporteurs avec un système de **filtres** pour trier les trajets d'intérêt
- **Cartographie/inventaire des flux de commande** (grâce aux bordereaux d'expédition). Un lien devra donc être possible avec différent e-shop (test avec 3 e-shop dans le prototype) pour identifier les flux de commandes et permettre au transporteur de proposer ses services.
- **Vision du taux de chargement** du véhicule sur le trajet prévu par le transporteur
- **Choix du trajet et de la commande à transporter**
- **Choix du volume** de marchandises à transporter

- **Calcul du prix** du transport en fonction du nombre de km, du poids, du volume, du type d'emballage et du taux de chargement. L'exactitude des données de prix (prix calculé au plus proche du prix facturé) sera un élément clef de succès de ce prototype.
- **Réduction du prix** du transport en fonction du volume transporté
- **Propositions ciblées** à un transporteur (sous forme d'alerte ou par mail) en fonction de son trajet ou du client livré
- **Espace de discussion** (chat) pour interpellier un transporteur et lui proposer une collaboration ou mentionné des détails particuliers relatifs au transport de la commande
- **Attribution d'une livraison** à un transporteur après acceptation par celui-ci. L'option d'édition d'un CMR (contrat de transport) peut aussi être proposée.
- **Suivi** de la livraison
- **Facturation**
- **Paiement**
- **Génération automatique de rapports** : plusieurs rapports pourront être développés et délivrés pour chaque utilisateur afin d'avoir une vision rapide des trajets réalisés, avec quel fournisseur etc.

DESCRIPTION DES TÂCHES

Le prestataire désigné assurera le développement du prototype en concertation avec Socopro ASBL. Les modalités de travail combineront échanges directs téléphoniques, réunions et échanges par courrier électronique. Les réunions se tiendront dans les locaux de SOCOPRO asbl ou en visio-conférence.

Les fonctionnalités intégrées dans le prototype devront être suffisamment englobantes pour intégrer les différents besoins prioritaires des « clients potentiels de l'outil » (transporteurs et offre/demande). Le détail de ceux-ci sera donc à approfondir au démarrage.

SOCOPRO asbl fournira au prestataire désigné l'ensemble des documents, contacts et informations nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.

Dès l'ajout d'une nouvelle fonctionnalité, celle-ci devra être testée par le réseau de transporteurs test.

Une présentation simple des fonctionnalités listées ci avant, permettant une prise en main facilitée, devra être réalisée. L'outil devra être testé par un groupe des « clients potentiels de l'outil » (transporteurs et offre/demande)

Les modalités de confidentialité/accessibilité des données devront être explicitement proposées.

S'agissant d'un prototype, les difficultés et contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre seront identifiées et des alternatives qui ne poseraient aucun problème seront proposées.

En regard de la période de mise en oeuvre, il est estimé à titre indicatif que le volume de travail lié à ces tâches représente une charge de 60 hommes/jours.

2.2. Contenu de l'offre

En plus des éléments de régularité figurant au point 1.13, pour chaque lot pour lequel le soumissionnaire établira une proposition, l'offre contiendra les **données suivantes** :

- les titres d'étude, les spécialisations que les formations suivies par le prestataire de service ainsi que par ses collaborateurs chargés des dossiers ;
- l'expérience attestée par la liste des dossiers traités, dans des domaines similaires, aux cours des 3 dernières années ;
- Les frais et honoraires en chiffres (tarif horaire) pour le développement, la définition du business modèle et l'analyse du prototype développé
- La méthodologie proposée, en ce compris un planning prévisionnel et toute information utile à la compréhension de la méthode et des livrables proposés permettant d'évaluer le niveau de convergence entre les attentes précisées dans les dispositions techniques du présent cahier des charges et la proposition du soumissionnaire